



AIDE-MÉMOIRE AUX PARENTS



Voici quelques rappels ou informations qui pourront vous être utiles pour vous organiser efficacement:

Absences de l'enfant :

Si votre enfant doit s'absenter, vous devez communiquer avec l'école par téléphone au (450) 467-5870 poste 5 ou par courriel à amitie@csp.qc.ca pour nous indiquer son absence, le motif et la durée approximative. Vous pouvez laisser un message sur le répondeur de l'école en tout temps. Cela vous évitera l'achalandage des lignes téléphoniques aux heures de pointe.

Retards d'élèves

Si votre enfant doit être en retard, veuillez communiquer avec l'école dès le début des classes. Dès son arrivée, l'élève devra se présenter au secrétariat pour récupérer sa carte d'absence et son billet de retard. Prendre note que les retards devraient être **exceptionnels** et qu'ils sont tous notés au dossier de votre enfant. Au 5^e retard, votre enfant aura une retenue. Les retards dérangent tout un groupe d'élèves et l'élève en retard manque souvent des consignes ou informations importantes.

Arrivée des enfants sur la cour

Pour des raisons de sécurité, nous vous informons qu'il n'y a pas de surveillance sur la cour avant **7h45 le matin et avant 12h40 le midi**. Nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant sur la cour avant ces heures.

Départ en cours de journée

Non-prévu : Si une urgence vous oblige à venir chercher votre enfant à l'école avant la fin des cours, veuillez vous adresser à la secrétaire en passant par la porte d'entrée principale, la secrétaire s'occupera de faire venir l'enfant.

Prévu : Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des classes, veuillez communiquer avec le secrétariat et lui donner **un billet qu'il remettra à son enseignante ou enseignant indiquant la raison et l'heure du départ.** Avant de quitter, il devra se rendre au secrétariat pour signifier qu'il est autorisé à partir.

AIDE-MÉMOIRE AUX PARENTS



Fermeture d'urgence de l'école

Si pour une situation d'urgence, nous devons fermer rapidement l'école en cours de journée (panne électrique, manque d'eau, ...), les enfants seront retournés à la maison ou chez une gardienne. Nous nous assurerons auparavant que toutes les mesures de sécurité et de communication avec les parents auront été prises. Il est de votre responsabilité de **prévoir en tout temps un endroit où votre enfant peut aller**. Je vous prie de bien informer votre enfant de cette éventualité pour éviter la panique ou l'insécurité.

Urgence neige

Lorsqu'une tempête se lève avant le départ de votre enfant pour l'école, écoutez l'une des stations de radio ou de télévision suivantes pour savoir si la commission scolaire est fermée: CKAC-730, CBF-FM-95,1, CFQR-FM-92,5, CKOI-FM-96,9, COOL-FM-98,5, RADIO RIVE-SUD CHAA-FM-103,1, CITÉ ROCK DÉTENTE-107,3, la télé de Radio-Canada, TVA, RDI et Météo Média. Le site de la commission scolaire affiche toujours très rapidement l'information au www.csp.qc.ca. Le service de garde est aussi fermé pendant les tempêtes.

Visites et circulation dans l'école

Afin de s'assurer que les enfants soient en sécurité, pour limiter les entrées et les sorties par les différentes portes et la présence d'intrus dans l'établissement, vous devez obligatoirement vous présenter au secrétariat de l'école peu importe le motif.

Vacances durant l'année scolaire

En cas d'absences scolaires pour vacances, l'élève ou le parent est responsable de récupérer les travaux en retard dès son retour. Les enseignants ne sont pas tenus de fournir le travail à faire durant cette absence prolongée.

Johanne Le Blanc
Directrice d'école
École de l'Amitié